

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU FOURNISSEUR

Nouveau fournisseur :  Oui  Non      Modification d'information :  Oui  Non      Date : \_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
 Dénomination commerciale : \_\_\_\_\_  
*(Nom auquel le paiement sera effectué)*  
*(Si différente de celle indiquée ci-dessus)*

Société mère ou filiales (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_      Adresse de paiement (*ne rien indiquer si c'est la même adresse*)

Numéro	Rue	Suite/étage/unité	Numéro	Rue	Suite/étage/unité
--------	-----	-------------------	--------	-----	-------------------

Ville	Province/État	Code postal	Ville	Province/État	Code postal
-------	---------------	-------------	-------	---------------	-------------

Nom de la personne-ressource	Titre	Nom de la personne-ressource	Titre
------------------------------	-------	------------------------------	-------

Téléphone	Adresse courriel	Téléphone	Adresse courriel
-----------	------------------	-----------	------------------

Site Web de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse courriel de la personne-ressource pour la soumission de bons de commande : \_\_\_\_\_

Numéro de Dun & Bradstreet : \_\_\_\_\_

Nombre d'années d'activité de l'entreprise : \_\_\_\_\_      Nombre d'employés : \_\_\_\_\_

Facturez-vous en dollars canadiens  ou en dollars américains?

Ventes annuelles : \_\_\_\_\_

Votre entreprise ou votre société mère a-t-elle déjà fait faillite ou s'est-elle placée sous la protection de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*?       Oui  Non

Entreprise ontarienne       Oui  Non

**« Entreprise ontarienne » :** Un fournisseur, un fabricant ou un distributeur de toute structure d'entreprise qui exerce ses activités de façon permanente en Ontario. L'entreprise a soit son siège social ou son établissement principal en Ontario ou soit au moins 250 employés à temps plein en Ontario au moment de la demande de propositions.

Entreprise canadienne       Oui  Non

**« Entreprise canadienne » :** Un fournisseur, un fabricant ou un distributeur de toute structure d'entreprise qui exerce ses activités de façon permanente au Canada. L'entreprise a soit son siège social ou son établissement principal dans une province ou un territoire du Canada ou soit au moins 250 employés à temps plein dans une province ou un territoire du Canada au moment de la demande de propositions.

Pays partenaire commercial du Canada       Oui  Non

**« Pays partenaire commercial du Canada » :** Un pays signataire d'un ou de plusieurs des accords commerciaux suivants :

- Accord économique et commercial global (AECG);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP);
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC).

Entreprise américaine       Oui  Non

**« Entreprise américaine » :** Un fournisseur, un fabricant ou un distributeur de toute structure d'entreprise (notamment une entreprise individuelle, une société de personnes, une corporation ou toute autre structure d'entreprise) qui (i) a son siège social ou son bureau principal aux États-Unis, et (ii) compte moins de 250 employés à temps plein au

Canada au moment du processus d'approvisionnement applicable. Si un soumissionnaire ou un fournisseur est une filiale d'une autre société, la partie 1 de la définition ci-dessus est remplie si ce soumissionnaire ou fournisseur est sous le contrôle d'une entreprise dont le siège social ou le bureau principal est situé aux États-Unis.

Type d'entreprise :	Primaire (fabricant) _____	Secondaire (distributeur) _____	Autre (préciser) _____
Fourniture de matériel :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Fourniture de services :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Modalités de paiement du compte : 2 % 10/N30	_____ 1 % 20/N30	NET 30	NET 45 (à partir de la date de réception de la facture)



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU FOURNISSEUR

Fournir des références de clients actuels œuvrant dans un marché similaire à celui d'Ontario Northland.

Référence n° 1 (nom de l'entreprise, produit ou services fournis, coordonnées)

\_\_\_\_\_

Référence n° 2 (nom de l'entreprise, produit ou services fournis, coordonnées)

\_\_\_\_\_

Référence n° 3 (nom de l'entreprise, produit ou services fournis, coordonnées)

\_\_\_\_\_

Ontario Northland est un organisme de la Couronne de la Province de l'Ontario. Nous sommes régis par plusieurs politiques et directives provinciales. Des renseignements sur la manière de faire des affaires avec la province de l'Ontario sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.doingbusiness.mgs.gov.on.ca/>.

Les conditions générales des bons de commande d'Ontario Northland, les renseignements sur les appels d'offres, la politique d'évaluation du rendement des fournisseurs, les formulaires d'inscription des fournisseurs ainsi que les mesures provisoires ou les notes de service en matière d'approvisionnement sont disponibles sur notre site Web : <https://ontarianorthland.ca/fr/entreprise/faire-affaire-avec-cton>.

Acceptez-vous les transferts électroniques de fonds (TEF) comme moyen de paiement des factures? (Si oui, fournir les renseignements nécessaires à ceux-ci.)

Oui  Non

Possédez-vous la certification ISO9001 ou travaillez-vous à son obtention? (Si oui, fournir le numéro de certificat.)

Oui  Non

Possédez-vous un certificat AAR M-1003 ou travaillez-vous à son obtention? (Si oui, fournir le numéro de certification.)

Oui  Non

Joindre une copie de votre certificat ISO ou AAR (si disponible) lors de l'inscription.

Ontario Northland se conforme au projet de loi S-211 *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du gouvernement du Canada et a l'obligation de produire des rapports en vertu de cette loi.

Votre entreprise a-t-elle l'obligation de produire des rapports en vertu du projet de loi S-211 *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du gouvernement du Canada?  Oui  Non

Votre entreprise se conforme-t-elle au projet de loi S-211 *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du gouvernement du Canada?  Oui  Non

Votre entreprise a-t-elle été impliquée dans le travail forcé ou le travail des enfants par le passé?  Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails, y compris la date et les mesures d'atténuation prises.

---

---

Si vous devenez un fournisseur approuvé par Ontario Northland, votre rendement en tant que fournisseur sera examiné périodiquement.

**Le soussigné certifie que les renseignements fournis sont vrais et exacts.**

Nom (lettres  
moulées) : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Veuillez renvoyer ce formulaire et les pièces justificatives à l'adresse suivante : [vendors@ontarianorthland.ca](mailto:vendors@ontarianorthland.ca).

Les modifications peuvent être effectuées en soumettant à nouveau ce formulaire (copie disponible à l'adresse suivante : <https://ontarianorthland.ca/fr/entreprise/faire-affaire-avec-cton>).

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU FOURNISSEUR

**Foire aux questions concernant le formulaire d'inscription du fournisseur :**

**Q. À quel moment un formulaire d'inscription du fournisseur est-il nécessaire?**

- R. Ontario Northland exige qu'un formulaire d'inscription du fournisseur soit rempli pour tous les fournisseurs qui souhaitent faire affaire avec Ontario Northland.

**Q. Que doit faire un nouveau fournisseur?**

- R. Tous les champs du formulaire d'inscription du fournisseur doivent être remplis par le demandeur. Les champs manquants peuvent entraîner la disqualification de l'inscription du fournisseur.

**Q. Dois-je joindre d'autres documents au formulaire d'inscription du fournisseur?**

- R. Outre les documents justificatifs énumérés, vous devez fournir les renseignements relatifs au transfert électronique de fonds (TEF) si vous vous inscrivez au système de dépôt direct par TEF. Des copies de vos certificats ISO ou AAR doivent être jointes si vous êtes activement inscrit.

**Q. Combien de temps faut-il pour devenir un fournisseur inscrit et se voir attribuer un numéro d'identification de fournisseur?**

- R. Ontario Northland s'engage à examiner et à renvoyer votre formulaire d'inscription approuvé le plus rapidement possible. Pour éviter tout retard dans le traitement de votre demande, veuillez vous assurer que le formulaire est complet et que tous les documents à l'appui sont inclus dans la mesure du possible. L'examen de votre demande ne commencera pas tant que tous les renseignements pertinents n'auront pas été fournis.

**Q. Puis-je fournir des services ou du matériel si je ne suis pas un fournisseur inscrit?**

- R. La fourniture de services ou de matériel à Ontario Northland ne doit commencer qu'une fois qu'un bon de commande ou un numéro de contrat a été signé et émis. Un bon de commande ne peut être émis tant qu'un numéro d'identification de fournisseur n'a pas été attribué par notre groupe de services partagés.